Département de La Manche – Etat d'Esprit Stratis
Itinéraire Granville-Avranches (50)

Analyse multicritère du dossier de concertation

Rapport n°136511 / Version B – Mai 2025

Table des matières

1 INTRODUCTION 3
2 ANALYSES MULTICRITERES 5
2.1 SECTEUR DU CROISSANT 5
2.2 SECTEUR DE LA HAVAUDIERE 12
2.3 SECTEUR SARTILLY-BAIE-BOCAGE / MARCEY-LES-GREVES 18
3 COMPARAISON ENTRE LES SCENARIOS ENVISAGES SUR LES DIFFERENTS SECTEURS 24
3.1 SECTEUR DU CROISSANT 24
3.2 SECTEUR DE LA HAVAUDIERE 25
3.3 SECTEUR SARTILLY-BAIE-BOCAGE / MARCEY-LES-GREVES 26

1 Introduction

Dans le cadre du dossier de concertation élaboré par Etat d'Esprit Stratis relatif aux aménagements prévus pour l'itinéraire Granville-Avranches, une grille d'analyse multicritère doit être réalisée, hiérarchisée selon des critères limités et pondérée en fonction des enjeux.

Cette analyse multicritère permet de comparer différents scénarios envisagés, selon les différentes thématiques soumises à la concertation dans l'objectif de proposer des scénarios préférentiels. L'objectif est de mettre en exergue une variante de moindre impact répondant aux objectifs du projet initial.

Les critères sont déterminés selon les cinq finalités du développement durable que sont la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations et les dynamiques et développements suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les critères proposés sont les suivants :

- Conditions de déplacement
  - Limiter les zones dangereuses et accidentogènes
  - Sécuriser les accès des riverains aux commerces, écoles, services et habitations
  - Fluidifier le flux des véhicules et réduire les risques de congestion
  - Fiabiliser et réduire les temps de parcours de tous les usagers
  - Garantir la desserte plus rapide aux établissements de soins, notamment pour les urgences et les patients en suivi médical
  - Améliorer les usages de la route en optimisant les différents flux de véhicules notamment celui des engins agricoles
- Offre de transport
  - Développer les mobilités alternatives et multimodales (covoiturage et transports en commun) ainsi que les mobilités douces (voies cyclables et voies piétonnes) quotidiennes et touristiques
- Démographie
  - Préserver l'habitat des résidents actuels et améliorer l'attractivité des zones péri-urbaines pour de nouveaux résidents
- Urbanisation
  - Accroître la connectivité entre les bassins de vie en favorisant l'accessibilité aux services, en stimulant l'attractivité économique et en renforçant la cohésion territoriale pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs du territoire
- Activités économiques
  - Dynamiser l'économie, l'emploi et la compétitivité du territoire en optimisant la circulation vers les zones d'activités économiques et en facilitant les déplacements des employés et la logistique des entreprises
- Agriculture
  - Préserver les terres agricoles et limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols
- Tourisme et patrimoine
  - Fiabiliser l'attractivité touristique du territoire en résorbant les fluctuations du trafic en période estivale
- Cadre de vie - qualité air
  - Améliorer la qualité de l'air et la santé des riverains
  - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines
- Cadre de vie - ambiance sonore
  - Résorber les points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines
- Milieux naturels
  - Préserver les habitats naturels, la biodiversité, les espèces protégées, les haies bocagères, …
  - Maintenir les fonctionnalités écologiques, favoriser la résilience des milieux concernés et améliorer les corridors écologiques
- Zones humides
  - Préserver les fonctionnalités des zones humides de régulation, d'épuration , … des eaux et de maintien de l'équilibre écologique fragile
- Ressource en eau
  - Limiter les perturbations dû au trafic sur les sols et les écosystèmes avoisinants (pollution chronique ou accidentelle)
  - Garantir la continuité des écoulements d'eau et préserver les fonctionnalités hydrauliques pour limiter les inondations en cas de crue
- Paysages
  - Maintenir les haies bocagères
- Coûts

L'analyse multicritère des variantes a été effectuée sur la base des résultats des diverses études thématiques transmises par le Département de la Manche et complétée de recherches et d'analyse supplémentaires. Ces documents transmis correspondent aux caractéristiques techniques des différents scénarios et de l'option de référence, ainsi qu'aux états initiaux réalisées dans le cadre du projet, à savoir :

- Etude air-santé ;
- Etude bruit ;
- Etude trafic ;
- Etude socio-économique ;
- Etude milieux naturels et zones humides ;
- Etude paysagère.

Pour répondre aux remarques des garants de la CNDP et faciliter la compréhension du grand public, notamment concernant la ZA du Croissant, qui comporte un grand nombre de variantes, seuls les variantes suivantes sont prises en compte pour l'analyse multicritères :

- Secteur du Croissant : option de référence, variante A (variante 2bis), variante B (variante 5), variante C (variante 6) ;
- Secteur de la Havaudière : option de référence, variante A (aménagement de la traversée du hameau avec créneaux de dépassement), variante B (contournement du hameau avec créneaux de dépassement) ;
- Secteur Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves : option de référence, variante A, variante B et variante C.

Les autres variantes étant moins pertinentes pour répondre aux problématiques du territoire, n'ont pas été incluses dans l'analyse multicritère. Elles figurent toutefois dans certains dossiers techniques pour les personnes souhaitant des informations complémentaires.

De manière à faciliter l'analyse multicritère ainsi que la compréhension des variantes envisagées, les 3 secteurs ont été analysés de manière indépendante.

- Secteur du Croissant : depuis l'intersection RD673/RD572 au nord du Croissant jusqu'à l'entrée du hameau de la Havaudière ;

- Secteur de la Havaudière : depuis l'entrée de la Havaudière au giratoire RD673/RD61 au Nord de Sartilly-Baie-Bocage ;
- Secteur Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves : depuis le giratoire RD673/RD973 au Sud de Sartilly-Baie-Bocage jusqu'au giratoire RD673/RD973 (giratoire de la Monnerie) au Nord de Marcey-les-Grèves.

Les autres variantes étant moins pertinentes pour répondre aux problématiques du territoire, n'ont pas été incluses dans l'analyse multicritère. Elles figurent toutefois dans certains dossiers techniques pour les personnes souhaitant des informations complémentaires.

Les tableaux ci-après constituent l'analyse multicritères permettant d'analyser et de hiérarchiser les variantes étudiées sur leur capacité à répondre aux enjeux du territoire en termes de niveau d'impact :

Impact fort	Impact modéré	Impact faible	Impact ou gain nul	Gain faible	Gain modéré	Gain fort

2 Analyses multicritères

2.1 Secteur du Croissant

Zone du Croissant				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (Variante 2Bis)**	**Variante B (Variante 5)**	**Variante C (Variante 6)**
Conditions de déplacement				
Limiter les zones dangereuses et accidentogènes	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : -Maintien des zones accidentogènes actuelles Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : -Amélioration ponctuelle de la sécurité sur la portion entre le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) et la Havaudière	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Aménagement de l'intersection RD673/RD572 - Carrefour RD971/Mallouet : sécurisation par la réalisation d'un giratoire - Carrefour RD971/RD472 : sécurisation par la réalisation d'un giratoire - Réduction du facteur accidentogène lié à la densité de trafic entre le giratoire RD673/RD971 et le giratoire de la « CCI » - Capacité de l'infrastructure adaptée au trafic actuel et futur Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : -Amélioration ponctuelle de la sécurité via la mise en place de BMF sur la portion entre le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) et la Havaudière	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) - Aménagement de l'intersection RD673/RD572 - Carrefour RD971/Mallouet : sécurisation par la réalisation d'un giratoire - Carrefour RD971/RD472 : sécurisation par la réalisation d'un giratoire - Réduction du facteur accidentogène lié à la densité de trafic entre le giratoire RD673/RD971 et le giratoire du « Croissant » Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD973/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD973/RD373) : - Trafic aussi dense mais plus fluide - Accès sensiblement sécurisés vers et depuis les transversales et les zones habitées et artisanales - Capacité de l'infrastructure adaptée au trafic actuel et futur Effets des BMF en revêtement acoustique entre le Croissant et la Havaudière : -Amélioration ponctuelle de la sécurité via la mise en place de BMF sur la portion entre le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) et la Havaudière	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Maintien de la traversée de la zone du Croissant - Trafic aussi dense mais plus fluide - Accès sensiblement sécurisés de la voie de desserte locale vers et depuis les transversales et les zones habitées, commerciales et artisanales - Capacité de l'infrastructure adaptée au trafic actuel et futur Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : -Amélioration ponctuelle de la sécurité via la mise en place de BMF sur la portion entre le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) et la Havaudière
Sécuriser les accès des riverains aux commerces, écoles, services et habitations	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Dégradation de la sécurité des accès des riverains - Détérioration de la sécurité des piétons, en particulier, lors de la traversée de la RD673 Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Facilitation de l'accès des habitants de Saint-Planchers vers Granville et Avranches grâce à la création du nouveau giratoire - Réduction du trafic au niveau des zones habitées et de commerces de proximité du Croissant améliorant l'accès des riverains et usagers en amont du « giratoire de la CCI » - Amélioration de la sécurité des piétons du fait de la réduction du trafic Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) : - Facilitation de l'accès des habitants de Saint-Planchers vers Granville et Avranches - Réduction du trafic au niveau des zones habitées et de commerces de proximité du Croissant améliorant l'accès des riverains et usagers en amont du giratoire du « Croissant » - Amélioration de la sécurité des piétons du fait de la réduction du trafic Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD973/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD973/RD373) : - Trafic aussi dense mais plus fluide - Accès facilité vers et depuis les transversales et les zones habitées et artisanales Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Maintien de la traversée de la zone du Croissant - Trafic aussi dense mais plus fluide - Accès optimisés de la voie de desserte locale vers et depuis les transversales et les zones habitées , commerciales et artisanales - Accès de Saint-Planchers sur la RD971 maintenus en l'état - Risque accru pour les piétons lors de la traversée de la RD673 Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673

Zone du Croissant				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (Variante 2Bis)**	**Variante B (Variante 5)**	**Variante C (Variante 6)**
Fluidifier le flux des véhicules et réduire les risques de congestion	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Densification significative du trafic, au droit de la traversée du Croissant, prévue Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Evitement des zones habitées, commerciales et artisanales de la zone du Croissant - Fluidification du trafic - Limitation du risque de congestion au droit du Croissant Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) : - Evitement des zones habitées et commerciales de la zone du Croissant - Densification du trafic au niveau du giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) - Risque de congestion sur la RD673 et la déviation Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Risque de ralentissement sur les 2 voies de la RD673 vers Granville lors de l'insertion sur le giratoire du « Croissant » Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Maintien de la traversée de la zone du Croissant - Fluidification du trafic du fait de la voie de transit et de la voie de desserte locale - Limitation du risque de congestion au droit du Croissant Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Fiabiliser et réduire les temps de parcours de tous les usagers	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Détérioration de la fluidité des trajets à l'horizon 2050, au droit de la traversée du Croissant, par rapport à la situation actuelle Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Amélioration notable de la fluidité du trajet aux heures de pointe par rapport à la situation de référence - Temps de parcours fiabilisé Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Baisse de la fluidité le matin et amélioration faible le soir par rapport à la situation de référence - Temps de parcours non fiabilisé Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373): - Amélioration de la fluidité du trajet aux heures de pointe par rapport à la situation de référence du fait de la voie de transit et de la voie de desserte locale - Temps de parcours insuffisamment fiabilisé Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Garantir la desserte plus rapide aux établissements de soins, notamment pour les urgences et les patients en suivi médical	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Densification significative du trafic - Augmentation du temps de parcours vers Granville depuis la RD673 Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Diminution limitée du temps de parcours pour les services de secours	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Desserte plus rapide vers les établissements de soins à l'entrée de Granville aux heures de pointe - Multiplication des itinéraires pour les services de secours Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Diminution limitée du temps de parcours pour les urgences	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Desserte plus lente vers les établissements de soins à l'entrée de Granville aux heures de pointe - Multiplication des itinéraires pour les services de secours Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Diminution limitée du temps de parcours pour les urgences	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373): - Desserte plus aisée vers les établissements de soins à l'entrée de Granville aux heures de pointe par l'utilisation de la voie de transit - Maintien de l'itinéraire initial pour les services de secours Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Diminution limitée du temps de parcours pour les urgences
Améliorer les usages de la route en optimisant les différents flux de véhicules notamment celui des engins agricoles	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Dégradation des usages sur le tracé en place Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Séparation des flux des véhicules - Répartition des types véhicules selon les itinéraires (transit, desserte, tourisme...) - Amélioration du confort de parcours sur le tracé en place Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Séparation des flux des véhicules - Répartition des types véhicules selon les itinéraires (transit, desserte, tourisme...) - Amélioration du confort de parcours sur le tracé en place Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Confort de parcours sur le tracé en place des différents usagers du fait de l'utilisation de la voie de transit Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage

Zone du Croissant				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (Variante 2Bis)**	**Variante B (Variante 5)**	**Variante C (Variante 6)**
Offre de transport				
Développer les mobilités alternatives et multimodales (covoiturage et transports en commun) ainsi que les mobilités douces (voies cyclables et voies piétonnes) quotidiennes et touristiques	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Détérioration des mobilités alternatives et des transports en commun Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Facilitation des mobilités actives sur le tracé en place - Fiabilisation de la qualité de service des transports en communs (fluidité des trajets) Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Facilitation des mobilités actives uniquement en zone urbaine - Baisse de la qualité de service des transports en communs du fait du risque de ralentissements au droit du giratoire du « Croissant » Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Absence d'amélioration des mobilités actives en zone urbaine - Amélioration de la qualité de service des transports en communs (fluidité des trajets) Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines
Démographie				
Préserver l'habitat des résidents actuels et améliorer l'attractivité des zones péri-urbaines pour de nouveaux résidents	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Altération potentielle de l'attractivité du territoire et de son intérêt pour les actifs - Dégradation de l'habitat résidentiel - Détérioration du trafic pendulaire Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Amélioration de l'attractivité touristique et économique. - Maintien et développement des activités économiques en place - Amélioration des conditions de vie des habitants du Croissant - Altération potentielle des conditions de vie pour les habitants des hameaux proches du nouveau tracé - Favorisation du trafic pendulaire Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Perturbation de l'attractivité touristique et économique du fait des risques de congestion au droit du giratoire du « Croissant » - Maintien des activités économiques en place - Amélioration des conditions de vie des habitants du Croissant - Altération potentielle des conditions de vie pour les habitants des hameaux proches du nouveau tracé - Aggravation du trafic pendulaire - Acquisition potentielle de terrains d'habitations et/ou économiques pour l'élargissement du tracé Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Amélioration de l'attractivité touristique et économique - Maintien des activités économiques en place. - Altération potentielle des conditions de vie des habitants du Croissant - Favorisation du trafic pendulaire - Acquisition de terrains d'habitations et/ou économiques pour l'élargissement du tracé Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Urbanisation				
Accroître la connectivité entre les bassins de vie en favorisant l'accessibilité aux services, en stimulant l'attractivité économique et en renforçant la cohésion territoriale pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs du territoire	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Altération potentielle de l'attractivité économique - Absence de cohésion entre les habitants et/ou les acteurs du territoire - Favorisation de l'indépendance des bassins de vie Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Confort des échanges entre les habitants et/ou les acteurs du territoire du fait de la réduction des flux de véhicules au droit de la zone du Croissant - Amélioration de l'attractivité économique par la fluidification du trafic devant la zone commerciale de Saint-Pair-sur-Mer - Favorisation de la connectivité entre les bassins de vie Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Confort des échanges entre les habitants et/ou les acteurs du territoire du fait de la réduction des flux de véhicules au droit de la zone du Croissant - Perturbation de l'attractivité économique par le risque de congestion du trafic devant la zone commerciale de Saint-Pair-sur-Mer - Favorisation de la connectivité entre les bassins de vie Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage e en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Absence d'amélioration des échanges entre les habitants et/ou les acteurs du territoire du fait des accès optimisés aux habitations et transversales - Maintien de l'attractivité économique par la fluidification du trafic devant la zone commerciale de Saint-Pair-sur-Mer - Difficulté de stationnement le long de la RD673 pour accéder aux habitations et commerces de proximité - Favorisation de la connectivité entre les bassins de vie Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Activités économiques				

Zone du Croissant				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (Variante 2Bis)**	**Variante B (Variante 5)**	**Variante C (Variante 6)**
Dynamiser l'économie, l'emploi et la compétitivité du territoire en optimisant la circulation vers les zones d'activités économiques et en facilitant les déplacements des employés et la logistique des entreprises	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Altération potentielle de l'attractivité économique - Dégradation de la circulation vers les zones économiques - Détérioration du trafic pendulaire et de la logistique Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Amélioration de l'attractivité économique - Maintien et développement des activités économiques en place - Favorisation du trafic pendulaire - Amélioration des accès et de la fluidité des trajets du transport logistique Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Perturbation de l'attractivité économique du fait des risques de congestion - Maintien des activités économiques en place - Aggravation du trafic pendulaire - Amélioration des accès au transport logistique - Altération de la fluidité du transport logistique du fait du risques de ralentissements au droit du giratoire du « Croissant » Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Amélioration de l'attractivité économique - Maintien des activités économiques en place. - Favorisation du trafic pendulaire - Amélioration des accès et de la fluidité des trajets du transport logistique - Difficulté de stationnement le long de la RD673 pour accéder aux commerces de proximité Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Agriculture				
Préserver les terres agricoles et limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Préservation des terres agricoles actuelles - Absence d'artificialisation des sols Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Préservation des terres agricoles actuelles - Imperméabilisation limitée des bas-côtés	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Création d'aménagements routiers sur des terres agricoles - Consommation de 11,5 ha de terres agricoles - Artificialisation des sols, coupure d'îlots parcellaires, allongement des temps de parcours pour accéder aux terres cultivées, incidences sur les exploitations agricoles, … Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Préservation des terres agricoles actuelles - Artificialisation limitée des bas-côtés	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Création d'aménagements routiers sur des terres agricoles - Consommation de 9 ha de terres agricoles - Artificialisation des sols, coupure d'îlots parcellaires, allongement des temps de parcours pour accéder aux terres cultivées, incidences sur les exploitations agricoles, … - Elargissement sur place pour la 2x2 voies pouvant affecter des terrains agricoles contigus Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Préservation des terres agricoles actuelles - Artificialisation limitée des bas-côtés	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Préservation des terres agricoles - Elargissement sur place pour la 2x2 voies Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Préservation des terres agricoles actuelles - Artificialisation limitée des bas-côtés
Tourisme et patrimoine				
Fiabiliser l'attractivité touristique du territoire en résorbant les fluctuations du trafic en période estivale	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Engorgement des axes routiers lors des périodes touristiques - Altération potentielle de l'attractivité touristique locale Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Facilitation des mobilités douces sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Amélioration de l'attractivité touristique (desserte, fluidité des trajets) - Fiabilisation des accès et des temps de parcours de l'accès touristique - Facilitation des mobilités actives au droit de la zone du Croissant - Confort d'accès aux zones commerciales - Modification des sentiers équestres du fait d'un recoupement d'un sentier de randonnée à cheval qui sera rétabli Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Altération de l'attractivité touristique du fait des risques de congestion au droit du giratoire du « Croissant » - Facilitation des mobilités actives au droit de la zone du Croissant - Accès malaisés aux zones commerciales du fait des risques de congestion au droit du giratoire du « Croissant » Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Amélioration de l'attractivité touristique du fait de la fluidité des trajets - Absence d'amélioration des mobilités actives en zone urbaine - Accès aux zones commerciales indiqués au niveau de la voie de desserte locale Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés
Cadre de vie - qualité air				

Zone du Croissant				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (Variante 2Bis)**	**Variante B (Variante 5)**	**Variante C (Variante 6)**
Améliorer la qualité de l'air et la santé des riverains	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Dégradation de la qualité de l'air des riverains du fait de la densification du trafic - Détérioration potentielle de la santé des riverains Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Evolution positive de la qualité de l'air au droit des habitations du fait de la déviation d'une grande partie du trafic - Altération potentielle de la qualité de l'air pour les habitants des hameaux proches du nouveau tracé - Maintien potentiel de la santé des riverains Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Evolution positive de la qualité de l'air au droit des habitations du fait de la déviation d'une partie du trafic - Altération potentielle de la qualité de l'air pour les habitants des hameaux proches du nouveau tracé - Maintien potentiel de la santé des riverains Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Evolution limitée de la qualité de l'air au droit des habitations du fait de la fluidification du trafic - Détérioration potentielle de la santé des riverains Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Accroissement des émissions de particules fines du fait des freinages liés aux embouteillages Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Abaissement des émissions de particules fines du fait de la fluidification du trafic avec la déviation Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Accroissement des émissions de particules fines du fait des freinages liés au risque de congestion sur la RD673 et la déviation Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Abaissement des émissions de particules fines dues à la fluidification du trafic avec les 2x2 voies Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Cadre de vie - ambiance sonore				
Résorber les points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Accroissement des émissions sonore du fait de la densification du trafic - Démultiplication des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules - Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Réduction des émissions sonores (bruit de motorisation) du fait de la déviation d'une grande partie du trafic au droit du Croissant - Altération acoustique potentielle pour les habitants des hameaux proches du nouveau tracé du fait du trafic par les bruits de motorisation - Mise en œuvre de revêtements acoustiques réduisant les bruits de roulement - Evolution des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules - Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Réduction des émissions sonores (bruit de motorisation) du fait de la déviation d'une grande partie du trafic au droit du Croissant - Altération acoustique potentielle pour les habitants des hameaux proches du nouveau tracé trafic par les bruits de motorisation - Mise en œuvre de revêtements acoustiques réduisant les bruits de roulement - Evolution des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules - Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Diminution limitée des émissions sonores (bruit de motorisation) du fait de la fluidification du trafic - Mise en œuvre de revêtements acoustiques réduisant les bruits de roulement - Limitation des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules - Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines
Milieux naturels				

Zone du Croissant				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (Variante 2Bis)**	**Variante B (Variante 5)**	**Variante C (Variante 6)**
Préserver les habitats naturels, la biodiversité, les espèces protégées, les haies bocagères, …	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Préservation des zones naturelles actuelles - Absence d'artificialisation des sols Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Création d'aménagements routiers sur 2 zones naturelles à enjeux fort et sur des zones naturelles à enjeux modérés - Consommation de l'ordre d'un hectare de milieu à végétation arbustive et / ou herbacée - Traversée de la Saigne continuité écologique et réservoir de biodiversité de la trame bleue - Percement de plusieurs haies bocagères - Renaturation de l'emprise de la RD971 entre le giratoire RD971/RD673 et le nouveau giratoire de Saint-Planchers Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Création d'aménagements routiers sur 1 zone naturelle à enjeux fort et sur des zones naturelles à enjeux modérés - Consommation de l'ordre d'un hectare de milieu à végétation arbustive et / ou herbacée - Traversée de la Saigne continuité écologique et réservoir de biodiversité de la trame bleue - Percement de plusieurs haies bocagères - Renaturation de l'emprise de la RD971 entre le giratoire RD971/RD673 et le nouveau giratoire de Saint-Planchers Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Préservation des zones naturelles actuelles - Elargissement sur place pour la 2x2 voies sans impact sur les milieux naturels - Imperméabilisation des accotements ou autres surfaces déjà artificialisées Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Maintenir les fonctionnalités écologiques, favoriser la résilience des milieux concernés et améliorer les corridors écologiques	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Préservation des fonctionnalités écologiques - Maintien de la résilience des milieux et des corridors écologiques au niveau actuel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Perturbation des fonctionnalités et fragmentation des corridors écologiques - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident - Compensation des fonctionnalités écologiques potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés - Reconstitution des continuités écologiques par l'aménagement de passage pour la faune terrestre Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Perturbation des fonctionnalités et fragmentation des corridors écologiques - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et autres - Compensation des fonctionnalités écologiques potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés - Reconstitution des continuités écologiques par l'aménagement de passage pour la faune terrestre Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Préservation des fonctionnalités écologiques - Maintien de la résilience des milieux et des corridors écologiques au niveau actuel - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et autres Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Zones humides				
Préserver les fonctionnalités des zones humides de régulation, d'épuration, … des eaux et de maintien de l'équilibre écologique fragile	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Préservation des zones humides - Maintien de la fonctionnalité des zones humides au niveau actuel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Création d'aménagements routiers sur 3 zones humides - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit de la Saigue et d'un cours d'eau temporaire affluent - Compensation des fonctionnalités des zones humides potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC - Restaurer les zones humides situées au droit de l'emprise de la RD971 entre le giratoire RD971/RD673 et le nouveau giratoire de Saint-Planchers Effets des BMF en revêtement acoustique entre le Crois giratoire de la « CCI » sant et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Création d'aménagements routiers sur 2 zones humides - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit de la Saigue et d'un cours d'eau temporaire affluent - Compensation des fonctionnalités des zones humides potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC - Restaurer les zones humides situées au droit de l'emprise de la RD971 entre le giratoire RD971/RD673 et le nouveau giratoire de Saint-Planchers Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Préservation des zones humides - Maintien de la fonctionnalité des zones humides au niveau actuel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Ressource en eau				

Zone du Croissant				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (Variante 2Bis)**	**Variante B (Variante 5)**	**Variante C (Variante 6)**
Limiter les perturbations dû au trafic sur les sols et les écosystèmes avoisinants (pollution chronique ou accidentelle)	Maintien du tracé en place au droit du croissant : - Gestion des eaux de chaussée non maitrisée - Risque de pollution des abords des voiries en cas d'accident Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Garantir la continuité des écoulements d'eau et préserver les fonctionnalités hydrauliques pour limiter les inondations en cas de crue	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : - Préservation des écoulements d'eau actuels - Maintien des fonctionnalités hydrauliques actuelles Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Perturbation des écoulements d'eau actuels - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit de la Saigue et d'un cours d'eau temporaire affluent Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Perturbation des écoulements d'eau actuels - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit de la Saigue et d'un cours d'eau temporaire affluent Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Préservation des écoulements d'eau actuels - Maintien des fonctionnalités hydrauliques actuelles Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Paysages				
Maintenir les haies bocagères	Maintien du tracé en place au droit du Croissant : absence d'effet sur le paysage Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire « de la CCI » (RD673/RD373) : - Traversée de plusieurs haies bocagères et de la ripisylve (espace d'échanges entre les milieux terrestres et le milieu aquatique) de la Saigne. - Projet visible depuis les hameaux situés le long du tracé et de la commune de Saint-Planchers Effets des BMF en revêtement acoustique : Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effet du contournement de la zone du Croissant par la RD572, le nouveau giratoire de Saint-Planchers et le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et du passage en 2x2 voies entre le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Traversée de plusieurs haies bocagères et de la ripisylve (espace d'échanges entre les milieux terrestres et le milieu aquatique) de la Saigne. - Projet visible depuis les hameaux situés le long du tracé et de la commune de Saint-Planchers Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet	Effets du passage en 2x2 voies entre le giratoire RD971/RD673, le giratoire du « Croissant » (RD673/RD309) et le giratoire de la « CCI » (RD673/RD373) : - Possibles impacts sur les bâtiments et d'habitations traditionnelles pour l'élargissement de la RD973 - Modification de la perception d'entrée de ville Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire de la « CCI » et la Havaudière : absence d'effet
Coûts				
Coût du projet		42 millions d'€ (hors aménagement foncier)	34 millions d'€ (hors aménagement foncier)	11 millions d'€ (hors aménagement foncier)

2.2 Secteur de la Havaudière

Zone de la Havaudière			
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A**	**Variante B**
Conditions de déplacement			
Limiter les zones dangereuses et accidentogènes	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : -Maintien des zones accidentogènes actuelles Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : -Amélioration ponctuelle de la sécurité	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Maintien de la traversée de la Havaudière - Amélioration ponctuelle de la sécurité par le réaménagement des accotements, la délimitation des différentes zones de circulation, la mise en place de feux tricolores au croisement RD673/RD580, de passages piétons et de bandes rugueuses aux entrées du hameau - Favorisation du respect de la vitesse à 50 km/h par ces aménagements caractéristiques d'une traversée d'agglomération Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : -Amélioration de la sécurité par la réalisation d'ouvrage d'art au droit des intersections Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : -Amélioration ponctuelle de la sécurité	Effets du contournement de la Havaudière : - Création d'un giratoire du « Cran » (RD673/RD154) - Modification du giratoire du « Château » (RD673/RD109) - Réduction de la dangerosité liée à la densité de trafic sur la R673 lors de la traversée de la Havaudière (report de 35% du trafic sur le contournement) - Capacité de l'infrastructure adaptée au trafic actuel et futur Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : -Amélioration de la sécurité par la réalisation d'ouvrage d'art au droit des intersections Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : -Amélioration ponctuelle de la sécurité
Sécuriser les accès des riverains aux commerces, écoles, services et habitations	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Dégradation de la sécurité des accès des riverains Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Facilitation de l'insertion des riverains de la Havaudière sur la RD673 - Accès sécurisé vers et depuis les transversales et les zones habitées, commerciales - Amélioration ponctuelle de la sécurité par le réaménagement des accotements, la délimitation des différentes zones de circulation et des stationnements - Facilitation de l'insertion des véhicules provenant de la route de l'Abbaye sur la RD673 avec la mise en place d'un feu tricolore - Confort d'accès aux commerces et services de proximité Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Trafic aussi dense mais plus fluide Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673	Effets du contournement de la Havaudière : - Réduction du trafic au niveau des zones habitées, de commerces et de service améliorant l'accès des riverains et usagers au droit de la Havaudière - Confort d'accès aux commerces et services de proximité Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Trafic aussi dense mais plus fluide Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673
Fluidifier le flux des véhicules et réduire les risques de congestion	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Densification significative du trafic prévue et risque de ralentissements Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Densification significative du trafic prévue et risque de ralentissements - Ralentissement limité du trafic du fait de la mise en place d'un feu tricolore asservi au trafic sur la RD580 Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Fluidification du trafic Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du contournement de la Havaudière : - Evitement des zones habitées - Fluidification du trafic par report d'environ 35% du trafic vers la déviation - Limitation du risque de ralentissements au droit de la Havaudière Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Fluidification du trafic Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Fiabiliser et réduire les temps de parcours de tous les usagers	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Détérioration de la fluidité des trajets à l'horizon 2050 par rapport à la situation actuelle	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Densification significative du trafic prévue et risque d'engorgement	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » :

Zone de la Havaudière			
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A**	**Variante B**
	Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	- Limitation de la fluidité des trajets du fait de la mise en place d'un feu tricolore Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Amélioration limitée de la fluidité des trajets Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	- Amélioration de la fluidité des trajets par rapport à la situation de référence aux heures de pointes - Temps de parcours fiabilisé Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Garantir la desserte plus rapide aux établissements de soins, notamment pour les urgences et les patients en suivi médical	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Densification significative du trafic - Desserte délicate vers Granville ou vers Avranches Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Desserte plus aisée pour les services de secours	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Densification significative du trafic - Desserte délicate vers Granville ou vers Avranches Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Desserte plus aisée vers les établissements de soins de Granville ou d'Avranches aux heures de pointe Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Desserte plus aisée pour les services de secours	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Desserte plus rapide vers les établissements de soins de Granville ou d'Avranches aux heures de pointe - Multiplication des itinéraires pour les services de secours Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Desserte plus aisée pour les services de secours
Améliorer les usages de la route en optimisant les différents flux de véhicules notamment celui des engins agricoles	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Dégradation des usages pour les véhicules sur le tracé en place - Amélioration des usages pour les piétons et les cyclistes Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Dégradation des usages sur le tracé en place - Amélioration des usages pour les piétons et les cyclistes Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Allègement des flux des véhicules - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les créneaux de dépassements Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Séparation des flux des véhicules - Spéciation des itinéraires par type de véhicules - Amélioration du confort de parcours sur le tracé en place au droit de la Havaudière - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les créneaux de dépassements - Diminution des conflits d'usage Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage
Offre de transport			
Développer les mobilités alternatives et multimodales (covoiturage et transports en commun) ainsi que les mobilités douces (voies cyclables et voies piétonnes) quotidiennes et touristiques	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Détérioration de la qualité des transports en commun - Maintien des mobilités actives existantes Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Promotion et amélioration des mobilités alternatives par la création de pistes cyclables - Amélioration de la qualité de service des transports en commun par la formalisation des arrêts de bus Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : Absence d'effet Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Facilitation des mobilités douces sur le tracé en place - Fiabilisation de la qualité de service des transports en communs Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines
Démographie			
Préserver l'habitat des résidents actuels et améliorer l'attractivité des zones péri-urbaines pour de nouveaux résidents	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Altération potentielle de l'attractivité du territoire et de son intérêt pour les actifs	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Altération potentielle de l'attractivité du territoire et de son intérêt pour les actifs	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » :

Zone de la Havaudière			
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A**	**Variante B**
	- Dégradation de l'habitat résidentiel - Détérioration du trafic pendulaire Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	- Evolution du trafic pendulaire par la mise en place de feux tricolores Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Maintien et développement des activités touristiques et économiques en place - Evolution du trafic pendulaire Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	- Amélioration de l'attractivité touristique et économique. - Maintien et développement des activités économiques en place - Amélioration mesurée des conditions de vie des habitants - Favorisation du trafic pendulaire Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Urbanisation			
Accroître la connectivité entre les bassins de vie en favorisant l'accessibilité aux services, en stimulant l'attractivité économique et en renforçant la cohésion territoriale pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs du territoire	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Altération potentielle de l'attractivité économique - Absence de cohésion entre les habitants et/ou les acteurs du territoire - Favorisation de l'indépendance des bassins de vie Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Altération potentielle de l'attractivité économique - Evolution relationnelles entre les habitants et/ou les acteurs du territoire - Favorisation de l'indépendance des bassins de vie Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Participation à la connectivité entre les bassins de vie Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » :: - Confort des échanges entre les habitants et/ou les acteurs du territoire du fait de la réduction des flux de véhicules - Amélioration des conditions de vie des habitants - Favorisation de la connectivité entre les bassins de vie Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Activités économiques			
Dynamiser l'économie, l'emploi et la compétitivité du territoire en optimisant la circulation vers les zones d'activités économiques et en facilitant les déplacements des employés et la logistique des entreprises	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Altération potentielle de l'attractivité économique - Dégradation de la circulation vers les zones économiques - Détérioration du trafic pendulaire et de la logistique Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Altération potentielle de l'attractivité économique - Non-amélioration de la circulation vers les zones économiques - Evolution du trafic pendulaire par la mise en place de feux tricolores - Non-amélioration du trafic logistique Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Maintien des activités économiques en place - Evolution du trafic pendulaire - Amélioration de la fluidité de trajets du transport logistique Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » :: - Amélioration de l'attractivité économique - Maintien et développement des activités économiques en place - Favorisation du trafic pendulaire - Amélioration des accès et de la fluidité de trajets du transport logistique Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Agriculture			
Préserver les terres agricoles et limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des terres agricoles actuelles - Absence d'artificialisation des sols Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Préservation des terres agricoles actuelles	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des terres agricoles actuelles - Réaménagement de la voirie et des accotements sur l'existant Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Consommation de 0,5 ha lors de l'élargissement du tracé pour les créneaux de dépassement - Artificialisation des sols, allongement des temps de parcours pour accéder aux terres cultivées Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Préservation des terres agricoles actuelles	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Création d'aménagements routiers sur des terres agricoles - Consommation de 5 ha de terres agricoles pour le contournement et de 0,5 ha lors de l'élargissement du tracé pour les créneaux de dépassement - Artificialisation des sols, coupure d'îlots parcellaires, allongement des temps de parcours pour accéder aux terres cultivées, incidences sur les exploitations agricoles, … Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Préservation des terres agricoles actuelles
Tourisme et patrimoine			

Zone de la Havaudière			
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A**	**Variante B**
Fiabiliser l'attractivité touristique du territoire en résorbant les fluctuations du trafic en période estivale	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Ralentissements sur les axes routiers lors des périodes touristiques - Altération potentielle de l'attractivité touristique locale Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Ralentissements sur les axes routiers lors des périodes touristiques - Altération potentielle de l'attractivité touristique locale Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Amélioration de la fluidité des trajets Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Amélioration de l'attractivité touristique (desserte, fluidité des trajets) - Fiabilisation des accès et des temps de parcours de l'accès touristique - Facilitation des mobilités actives pour les touristes au droit de la zone du Croissant - Confort d'accès aux commerces et services de proximité - Recoupement avec des sentiers de randonnées Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés
Cadre de vie - qualité air			
Améliorer la qualité de l'air et la santé des riverains	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Dégradation de la qualité de l'air des riverains du fait de la densification du trafic - Détérioration potentielle de la santé des riverains Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Dégradation de la qualité de l'air des riverains du fait de la densification du trafic - Non-amélioration potentielle de la santé des riverains Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : Absence d'effet Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Evolution positive de la qualité de l'air au droit des habitations du fait de la déviation d'une partie du trafic - Maintien potentiel de la santé des riverains Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Accroissement des émissions de particules fines du fait des freinages liés aux ralentissements Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Accroissement des émissions de particules fines du fait des freinages liés aux ralentissements Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Abaissement des émissions de particules fines du fait de la fluidification du trafic Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Abaissement des émissions de particules fines du fait de la fluidification du trafic avec la déviation Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Cadre de vie - ambiance sonore			
Résorber les points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines	Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules - Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules - Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Réduction des émissions sonores des bruits de motorisation des véhicules liés à la vitesse par la mise en place de feux tricolores au croisement RD673/RD580, de passages piétons et de bandes rugueuses aux entrées du hameau Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules - Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » :	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Réduction des émissions sonores (bruit de motorisation) du fait de la déviation d'une partie du trafic - Limitation des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines - Mise en œuvre de revêtements acoustiques réduisant les bruits de roulement Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules

Zone de la Havaudière			
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A**	**Variante B**
		- Mise en œuvre de revêtements acoustiques réduisant les bruits de roulement - Evolution des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules - Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines	- Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Réduction des émissions sonores dues au bruit de roulement des véhicules - Diminution des point noirs acoustiques au droit des habitations riveraines
Milieux naturels			
Préserver les habitats naturels, la biodiversité, les espèces protégées, les haies bocagères, …	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des zones naturelles actuelles - Absence d'artificialisation des sols Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Imperméabilisation limitée des bas-côtés	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des zones naturelles actuelles - Absence d'artificialisation des sols Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Elargissement sur place pour les créneaux de dépassement pouvant affecter 1 zone naturelle à enjeu fort contigu et des zones naturelles à enjeux modérés contigus Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Imperméabilisation limitée des bas-côtés	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Création d'aménagements routiers sur 1 zone naturelle à enjeux fort (Rivière Thar) et sur des zones naturelles à enjeux modérés - Elargissement sur place pour les créneaux de dépassement pouvant affecter 1 zone naturelle à enjeu fort contigu et des zones naturelles à enjeux modérés contigus - Consommation d'1,2 ha de milieu à végétation arbustive et / ou herbacée - Traversée du Thar continuité écologique et réservoir de biodiversité de la trame bleue - Percement de plusieurs haies bocagères Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : - Imperméabilisation limitée des bas-côtés
Maintenir les fonctionnalités écologiques, favoriser la résilience des milieux concernés et améliorer les corridors écologiques	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des fonctionnalités écologiques - Maintien de la résilience des milieux et des corridors écologiques au niveau actuel Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des fonctionnalités écologiques - Maintien de la résilience des milieux et des corridors écologiques au niveau actuel Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Perturbation des fonctionnalités des zones écologiques contiguës - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident - Compensation des fonctionnalités écologiques potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Perturbation des fonctionnalités et corridors écologiques - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident - Compensation des fonctionnalités écologiques potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés - Reconstitution des continuités écologiques par l'aménagement de passage pour la faune terrestre Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Zones humides			
Préserver les fonctionnalités des zones humides de régulation, d'épuration, … des eaux et de maintien de l'équilibre écologique fragile	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des zones humides - Maintien de la fonctionnalité des zones humides au niveau actuel Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des zones humides - Maintien de la fonctionnalité des zones humides au niveau actuel Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Création d'aménagements routiers sur 1 zone humide pour les créneaux de dépassement - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit de la confluence du ruisseau de l'Allemagne et du ruisseau du Claquerel	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » : - Création d'aménagements routiers sur 1 zone humide pour le contournement et 1 zone humide pour les créneaux de dépassement - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit du Thar et de la confluence du ruisseau de l'Allemagne et du ruisseau du Claquerel - Compensation des fonctionnalités des zones humides potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC

Zone de la Havaudière			
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A**	**Variante B**
		- Compensation des fonctionnalités des zones humides potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Ressource en eau			
Limiter les perturbations dû au trafic sur les sols et les écosystèmes avoisinants (pollution chronique ou accidentelle)	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Gestion des eaux de chaussée non maitrisée - Risque de pollution des abords des voiries en cas d'accident Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Réalisation de dispositifs de collecte des eaux de voirie (noues) filtrant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » :: - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Garantir la continuité des écoulements d'eau et préserver les fonctionnalités hydrauliques pour limiter les inondations en cas de crue	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des écoulements d'eau actuels - Maintien des fonctionnalités hydrauliques actuelles Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : - Préservation des écoulements d'eau actuels - Maintien des fonctionnalités hydrauliques actuelles Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : - Perturbation des écoulements d'eau actuels - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fonds de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit de la confluence du ruisseau de l'Allemagne et du ruisseau du Claquerel Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » :: - Perturbation des écoulements d'eau actuels - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fonds de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit du Thar et de la confluence du ruisseau de l'Allemagne et du ruisseau du Claquerel Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Paysages			
Maintenir les haies bocagères	Maintien du tracé actuel au droit de la Havaudière : absence d'effet sur le paysage Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets de l'aménagement du tracé actuel au droit de la Havaudière : absence d'effet sur le paysage Effets des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « La Ville » : Absence d'effet Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet	Effets du contournement de la Havaudière et des créneaux de dépassement entre le giratoire du « Château » (RD673/RD109) et le hameau « la Ville » :: - Traversée de plusieurs haies bocagères et de la ripisylve (espace d'échanges entre les milieux terrestres et le milieu aquatique) du Thar et le hameau du Moulin de la Vallée. - Projet visible depuis les hameaux du Moulin de la Vallée, situés le long du tracé, de la Fournière, du Mont Daniel et des Terres Daniel Effets du revêtement anti-bruit au droit de la traversée de la Havaudière : Absence d'effet Effets des BMF en revêtement acoustique entre la Havaudière et Sartilly-Baie-Bocage : Absence d'effet
Coûts			
Coût du projet		10,3 millions d'€ (hors aménagement foncier) dont 9 millions d'€ pour les créneaux de dépassements	34 millions d'€ (hors aménagement foncier) dont 25 millions d'€ pour le contournement et 9 millions d'€ pour les créneaux de dépassements

2.3 Secteur Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves

Zone de Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (tracé neuf en 2 voies)**	**Variante B (créneaux de dépassement)**	**Variante C (créneaux de dépassement et optimisation du raccordement sur le contournement de Marcey-les-Grèves)**
Conditions de déplacement				
Limiter les zones dangereuses et accidentogènes	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : -Maintien des zones accidentogènes actuelles Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : -Amélioration ponctuelle de la sécurité	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les- Grèves: - Réduction du facteur accidentogène lié à la densité de trafic sur la RD673 et dans Marcey-les-Grèves - Suppression de l'accès au giratoire de Marcey-les-Grèves depuis la RD973 - Modification des accès à la RD673 depuis la RD231, la RD241, la RD61 et la rue de La Boule d'Or Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): -Amélioration ponctuelle de la sécurité	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : -Maintien des zones accidentogènes actuelles -Amélioration ponctuelle de la sécurité Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): -Amélioration ponctuelle de la sécurité	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves): - Réduction du facteur accidentogène lié à la densité de trafic dans Marcey-les-Grèves - Modification de l'accès au giratoire de Marcey-les-Grèves depuis la RD973 Effets des BMF en revêtement acoustique entre les giratoires RD973/RD673 de Sartilly et RD973/RD673 de la Monnerie : -Amélioration ponctuelle de la sécurité
Sécuriser les accès des riverains aux commerces, écoles, services et habitations	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Dégradation de la sécurité des accès des riverains due à l'augmentation du trafic Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673)- Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les- Grèves: - Réduction du trafic au niveau des zones habitées le long de la RD673 entre Sartilly et Avranches améliorant l'accès des riverains et usagers Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Trafic aussi dense mais plus fluide Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Réduction du trafic au niveau des zones habitées le long de la RD673 entre la Monnerie et Avranches - Trafic aussi dense mais plus fluide Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Création d'une zone tampon entre les véhicules et l'accotement - Facilitation de l'accès des riverains et usagers sur la RD673
Fluidifier le flux des véhicules et réduire les risques de congestion	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Densification du trafic sur la RD 673 et dans Marcey-les-Grèves et risque d'engorgement Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les- Grèves: - Evitement des zones habitées - Fluidification notable du trafic entre le contournement de SArtilly (RD973) et l'autoroute A84 hors de Marcey-les-Grèves par report du trafic vers la déviation - Limitation notable du risque de congestion sur Marcey-les-Grèves Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Trafic aussi dense mais plus fluide Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Fluidification du trafic entre la RD973 et l'autoroute A84 hors de Marcey-les-Grèves par report du trafic vers la déviation - Limitation notable du risque de congestion sur Marcey-les-Grèves Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Fiabiliser et réduire les temps de parcours de tous les usagers	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Augmentation notable du temps de parcours à l'horizon 2050, entre Sartilly-Baie-Bocage, Marcey-les-Grèves et l'A84, par rapport à la situation actuelle Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les- Grèves: - Réduction notable du temps de parcours à l'horizon 2050, entre Sartilly et l'A84, par rapport à la situation de référence - Réduction optimisée du temps de parcours à l'horizon 2050, entre Sartilly et Marcey-les-Grèves - Temps de parcours fiabilisé	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Réduction limitée du temps de parcours à l'horizon 2050, entre Sartilly et Marcey-les-Grèves par rapport à la situation de référence - Augmentation du temps de parcours lors de la traversée de Marcey-les-Grèves - Temps de parcours non fiabilisé	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Réduction du temps de parcours à l'horizon 2050, entre Sartilly, Marcey-les-Grèves et l'A84 par rapport à la situation de référence - Temps de parcours fiabilisé

Zone de Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (tracé neuf en 2 voies)**	**Variante B (créneaux de dépassement)**	**Variante C (créneaux de dépassement et optimisation du raccordement sur le contournement de Marcey-les-Grèves)**
	(RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Garantir la desserte plus rapide aux établissements de soins, notamment pour les urgences et les patients en suivi médical	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Densification du trafic sur la RD 673 et dans Marcey-les-Grèves - Augmentation du temps de parcours vers Avranches depuis la RD973 Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les- Grèves: - Desserte plus rapide vers les établissements de soins d'Avranches aux heures de pointe - Multiplication des itinéraires pour les urgences Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Augmentation du temps de parcours vers Avranches lors de la traversée de Marcey-les-Grèves pour les urgences Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Desserte rapide vers les établissements de soins d'Avranches aux heures de pointe - Multiplication des itinéraires pour les urgences Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Améliorer les usages de la route en optimisant les différents flux de véhicules notamment celui des engins agricoles	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Dégradation des usages sur le tracé en place Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves: - Séparation des flux de véhicules - Répartition des véhicules sur les itinéraires selon les types de véhicules et leur destination - Amélioration du confort de parcours sur le tracé en place entre les giratoires RD673/RD973 (Sartilly-Baie-Bocage) et RD673/RD973 (Marcey-les-Grèves). Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés entre le giratoire de la Butte-ès-Gros et l'intersection RD673/RD231 Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Séparation possible des flux de véhicules entre le hameau de la Vallée et l'intersection RD673/RD231 - Répartition des véhicules sur les itinéraires selon leur destination - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés entre le giratoire de la Butte ès Gros RD673/RD41 et l'intersection RD673/RD231 Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Amélioration du partage de la route - Amélioration du confort de parcours des différents usagers via les dépassements favorisés - Diminution des conflits d'usage
Offre de transport				
Développer les mobilités alternatives et multimodales (covoiturage et transports en commun) ainsi que les mobilités douces (voies cyclables et voies piétonnes) quotidiennes et touristiques	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Détérioration des mobilités alternatives et des transports en commun Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les- Grèves : - Facilitation des mobilités actives sur le tracé en place - Fiabilisation de la qualité de service (temps de parcours) des transports en communs Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Facilitation des mobilités douces sur la RD673 hors zones urbaines	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Amélioration de la qualité de service (temps de parcours) des transports en communs Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Facilitation des mobilités douces sur la RD973 hors zones urbaines	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Facilitation des mobilités douces sur la RD673 - Amélioration notable de la qualité de service (temps de parcours) des transports en communs notamment lors de la traversée de Marcey-les-Grèves Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Facilitation des mobilités douces sur la RD973 hors zones urbaines
Démographie				
Préserver l'habitat des résidents actuels et améliorer l'attractivité des zones péri-urbaines pour de nouveaux résidents	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) :	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les- Grèves : - Amélioration de l'attractivité touristique et économique.	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Maintien et développement des activités économiques en place	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves)

Zone de Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (tracé neuf en 2 voies)**	**Variante B (créneaux de dépassement)**	**Variante C (créneaux de dépassement et optimisation du raccordement sur le contournement de Marcey-les-Grèves)**
	- Altération potentielle de l'attractivité du territoire et de son intérêt pour les actifs - Dégradation de l'habitat résidentiel sur le tracé - Détérioration du trafic pendulaire Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	- Maintien et développement des activités économiques en place - Amélioration des conditions de vie des habitants le long de la RD673 actuelle - Création d'un nouvel axe fréquenté à proximité des hameaux des Portes, de Turigny et de la Bouquerie - Favorisation du trafic pendulaire Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	- Favorisation limitée du trafic pendulaire Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	- Amélioration de l'attractivité touristique et économique. - Maintien et développement des activités économiques en place - Amélioration des conditions de vie des habitants le long de la RD673 au sud du hameau de la Vallée Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Urbanisation				
Accroître la connectivité entre les bassins de vie en favorisant l'accessibilité aux services, en stimulant l'attractivité économique et en renforçant la cohésion territoriale pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs du territoire	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Altération potentielle de l'attractivité économique - Absence de cohésion entre les habitants et les acteurs du territoire - Favorisation de l'indépendance des bassins de vie Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves : - Confort des échanges entre les habitants et/ou les acteurs du territoire du fait de la réduction des flux de véhicules sur la RD673 - Amélioration de l'attractivité économique par la fluidification du trafic entre Sartilly et Avranches - Favorisation de la connectivité entre les bassins de vie Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Maintien de l'attractivité économique par la fluidification du trafic entre Sartilly et Avranches Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Amélioration de l'attractivité économique par la fluidification du trafic entre Sartilly et Avranches - Confort des échanges entre les habitants et/ou les acteurs du territoire du fait de la réduction des flux de véhicules au sud du hameau de la Vallée - Favorisation de la connectivité entre les bassins de vie Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Activités économiques				
Dynamiser l'économie, l'emploi et la compétitivité du territoire en optimisant la circulation vers les zones d'activités économiques et en facilitant les déplacements des employés et la logistique des entreprises	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Altération potentielle de l'attractivité économique - Dégradation de la circulation vers les zones économiques - Détérioration du trafic pendulaire et de la logistique Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre Sartilly-Baie-Bocage et Marcey-les-Grèves : - Amélioration probable de l'attractivité économique - Maintien et développement des activités économiques en place - Favorisation du trafic pendulaire - Amélioration notable des accès et des temps de parcours du transport logistique Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231): - Maintien de l'attractivité économique - Maintien des activités économiques en place - Favorisation limitée du trafic pendulaire - Amélioration modérée des temps de parcours du transport logistique Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673)absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Amélioration probable de l'attractivité économique - Maintien et développement des activités économiques en place - Favorisation du trafic pendulaire - Amélioration des accès et des temps de parcours du transport logistique Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Agriculture				
Préserver les terres agricoles et limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Préservation des terres agricoles actuelles - Absence d'artificialisation des sols Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Préservation des terres agricoles actuelles - Imperméabilisation limitée des bas-côtés	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves: - Création d'aménagements routiers sur des terres agricoles. La création du nouvel axe routier nécessitera des aménagements aux intersections de cet axe et des voiries transversales existantes. - Consommation de plus d'une vingtaine d'hectares de terres agricoles (hors échangeurs) pour l'optimisation du raccordement à la RD973 - Artificialisation des sols, coupure d'îlots parcellaires, allongement des temps de parcours pour accéder aux terres cultivées, incidences sur les exploitations agricoles, … Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Création d'aménagements routiers par élargissement sur des terres agricoles - Consommation de 5 ha de terres agricoles Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Préservation des terres agricoles actuelles - Imperméabilisation limitée des bas-côtés	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Création d'aménagements routiers sur des terres agricoles - Consommation de l'ordre d'une douzaine d'hectares de terres agricoles pour l'optimisation du raccordement à la RD973 - Artificialisation des sols, coupure d'îlots parcellaires, allongement des temps de parcours pour accéder aux terres cultivées, incidences sur les exploitations agricoles, … Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly

Zone de Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (tracé neuf en 2 voies)**	**Variante B (créneaux de dépassement)**	**Variante C (créneaux de dépassement et optimisation du raccordement sur le contournement de Marcey-les-Grèves)**
		(RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Préservation des terres agricoles actuelles - Artificialisation limitée des bas-côtés		(RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Préservation des terres agricoles actuelles - Imperméabilisation limitée des bas-côtés
Tourisme et patrimoine				
Fiabiliser l'attractivité touristique du territoire en résorbant les fluctuations du trafic en période estivale	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Engorgement des axes routiers lors des périodes touristiques - Altération potentielle de l'attractivité touristique locale Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves : - Amélioration de l'attractivité touristique (desserte, fluidité des trajets) - Fiabilisation des accès et des temps de parcours de l'accès touristique - Création d'aménagements routiers visible depuis le point de vue de Lolif sur le Mont Saint-Michel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Maintien de l'attractivité touristique (desserte, fluidité des trajets) - Amélioration modérée de la fluidité des trajets entre Sartilly et Marcey-les-Grèves - Augmentation du temps de parcours lors de la traversée de Marcey-les-Grèves Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Amélioration de l'attractivité touristique (desserte, fluidité des trajets) - Fiabilisation des accès et des temps de parcours de l'accès touristique - Création d'aménagements routiers visible depuis le point de vue de Lolif sur le Mont Saint-Michel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): - Facilitation des mobilités actives sur la RD673 hors zones urbaines - Amélioration du confort de parcours des touristes via les dépassements favorisés
Cadre de vie - qualité air				
Améliorer la qualité de l'air et la santé des riverains	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Dégradation de la qualité de l'air des riverains du fait de la densification du trafic - Détérioration potentielle de la santé des riverains Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves - Dégradation potentielle de la qualité de l'air pour les habitants des hameaux des Portes, de Turigny et de la Bouquerie - Amélioration de la qualité de l'air pour les autres riverains du fait de la répartition du trafic sur 2 axes. - Evolution potentielle de la santé des riverains selon leur lieu d'habitation Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Dégradation de la qualité de l'air des riverains du fait de la densification du trafic - Détérioration potentielle de la santé des riverains Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves)- Non-amélioration de la qualité de l'air des riverains entre Sartilly et le hameau de la Vallée du fait de la densification du trafic - Amélioration de la qualité de l'air pour les riverains au sud du hameau de la Vallée du fait de la diminution du trafic. - Evolution potentielle de la santé des riverains selon leur lieu d'habitation Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Accroissement des émissions de particules fines du fait des freinages liés aux ralentissements Effets des BMF en revêtement acoustique entre les giratoires RD973/RD673 de Sartilly et RD973/RD673 de la Monnerie : absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves: - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Abaissement des émissions de particules fines du fait de la fluidification du trafic avec le nouveau tracé Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Maintien des émissions de particules fines du fait de la fluidification du trafic Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves)- Augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec l'évolution naturelle du trafic - Abaissement des émissions de particules fines du fait de la fluidification du trafic avec la déviation Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Cadre de vie - ambiance sonore				

Zone de Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (tracé neuf en 2 voies)**	**Variante B (créneaux de dépassement)**	**Variante C (créneaux de dépassement et optimisation du raccordement sur le contournement de Marcey-les-Grèves)**
Résorber les points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Accroissement des émissions sonore du fait de la densification du trafic - Démultiplication des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves: - Réduction des émissions sonores pour les riverains de la RD673 du fait de la déviation d'une grande partie du trafic - Augmentation des nuisances sonores pour les habitants des hameaux des Portes, de Turigny et de la Bouquerie - Mise en œuvre de revêtements acoustiques réduisant les bruits de roulement - Limitation des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) :absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Diminution limitée des émissions sonores (bruit de roulement)du fait de la fluidification du trafic - Mise en œuvre de revêtements acoustiques réduisant les bruits de roulement - Limitation des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) - Diminution limitée des émissions sonores du fait de la fluidification du trafic - Réduction des émissions sonores pour les riverains de la RD673 au sud du hameau de la Vallée du fait de la déviation d'une grande partie du trafic - Mise en œuvre de revêtements acoustiques réduisant les bruits de roulement - Limitation des points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Milieux naturels				
Préserver les habitats naturels, la biodiversité, les espèces protégées, les haies bocagères, …	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Préservation des zones naturelles actuelles - Absence d'artificialisation des sols Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673)absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves: - Création d'aménagements routiers sur 4 zones naturelles à enjeux très fort, 5 zones naturelles à enjeux forts et sur des zones naturelles à enjeux faibles à modérés - Consommation de plus d'une vingtaine d'hectares de milieu à végétation arbustive et / ou herbacée - Traversée de la Lerre et de 2 autres cours d'eau, continuités écologiques et réservoirs de biodiversité de la trame bleue - Percement de plusieurs haies bocagères Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673)absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Elargissement de la voirie actuelle sur des zones naturelles à enjeux faibles à modérés - Consommation de l'ordre d'un hectare de milieu à végétation arbustive et / ou herbacée Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves)- Création d'aménagements routiers de l'optimisation sur 2 zones naturelles à enjeux très fort et sur des zones naturelles à enjeux faibles à modérés - Consommation de l'ordre d'une dizaine d'hectares de milieu à végétation arbustive et / ou herbacée - Traversée d'un cours d'eau, continuité écologique et réservoir de biodiversité de la trame bleue - Percement de plusieurs haies bocagères Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Maintenir les fonctionnalités écologiques, favoriser la résilience des milieux concernés et améliorer les corridors écologiques	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Préservation des fonctionnalités écologiques - Maintien de la résilience des milieux et des corridors écologiques au niveau actuel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves: - Perturbation des fonctionnalités et corridors écologiques - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident - Compensation des fonctionnalités écologiques potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés - Reconstitution des continuités écologiques par l'aménagement de passage pour la faune terrestre Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Perturbation des fonctionnalités et corridors écologiques - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et autres - Préservation des fonctionnalités écologiques - Maintien de la résilience des milieux et des corridors écologiques au niveau actuel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves)- Perturbation des fonctionnalités et corridors écologiques - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et autres - Compensation des fonctionnalités écologiques potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés - Reconstitution des continuités écologiques par l'aménagement de passage pour la faune terrestre Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Zones humides				

Zone de Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves				
Objectifs du projet	**Option de référence**	**Variante A (tracé neuf en 2 voies)**	**Variante B (créneaux de dépassement)**	**Variante C (créneaux de dépassement et optimisation du raccordement sur le contournement de Marcey-les-Grèves)**
Préserver les fonctionnalités des zones humides de régulation, d'épuration, … des eaux et de maintien de l'équilibre écologique fragile	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Préservation des zones humides - Maintien de la fonctionnalité des zones humides au niveau actuel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves : - Création d'aménagements routiers sur 6 zones humides - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit de la Lerre et des autres cours d'eau traversés - Compensation des fonctionnalités des zones humides potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Préservation des zones humides - Maintien de la fonctionnalité des zones humides au niveau actuel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves) : - Création d'aménagements routiers sur 2 zones humides - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit du cours d'eau traversé - Compensation des fonctionnalités des zones humides potentiellement dégradées par la mise en œuvre de mesures ERC Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Ressource en eau				
Limiter les perturbations dues au trafic sur les sols et les écosystèmes avoisinants (pollution chronique ou accidentelle)	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Gestion des eaux de chaussée non maitrisée - Risque de pollution des abords des voiries en cas d'accident Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves: - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident sur les nouvelles infrastructures Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident sur les nouvelles infrastructures Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673)absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves)- Réalisation de dispositifs de collecte et d'épuration des eaux de voirie confinant des pollutions éventuelles des gaz d'échappement et en cas d'accident sur les nouvelles infrastructures Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Garantir la continuité des écoulements d'eau et préserver les fonctionnalités hydrauliques pour limiter les inondations en cas de crue	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Préservation des écoulements d'eau actuels - Maintien des fonctionnalités hydrauliques actuelles Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves: - Perturbation des écoulements d'eau actuels - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit de la Lerre et des autres cours d'eau traversés Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Préservation des écoulements d'eau actuels - Maintien des fonctionnalités hydrauliques actuelles Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves)- Perturbation des écoulements d'eau actuels - Amélioration des fonctionnements hydrauliques des fond de vallée par la mise en œuvre d'ouvrages largement dimensionnés au droit du cours d'eau traversé à hauteur du lieu-dit les Méjouans. Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Paysages				
Maintenir les haies bocagères	Maintien du tracé en place entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673) : - Absence d'effet sur le paysage Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets du nouveau tracé entre le contournement de Sartilly et le contournement de Marcey-les-Grèves: - Traversée de plusieurs haies bocagères et de la ripisylve (espace d'échanges entre les milieux terrestres et le milieu aquatique) des cours d'eau traversés - Projet comprenant des aménagements aériens et visibles depuis les hameaux situés le long du tracé et depuis le point de vue de Lolif sur le Mont Saint-Michel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effet des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) : - Absence d'effet sur le paysage Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet	Effets des créneaux de dépassement entre la Butte ès Gros et le hameau de la Vallée (RD231) et de l'optimisation du raccordement de la RD673 à la RD973 (contournement de Marcey-les-Grèves)- Traversée de plusieurs haies bocagères et de la ripisylve (espace d'échanges entre les milieux terrestres et le milieu aquatique) du cours d'eau traversé - Projet visible depuis le hameau de la Monnerie depuis le point de vue de Lolif sur le Mont Saint-Michel Effets des BMF en revêtement acoustique entre le giratoire sud du contournement de Sartilly (RD973/RD673) et le giratoire de la Monnerie (RD973/RD673): absence d'effet
Coûts				
Coût du projet		60 millions d'€ (hors aménagement foncier)	5 millions d'€ (hors aménagement foncier)	15 millions d'€ (hors aménagement foncier)

3 Comparaison entre les scénarios envisagés sur les différents secteurs

3.1 Secteur du Croissant

Le tableau de synthèse ci-dessous de l'analyse multicritère du secteur Croissant a permis de comparer les incidences des différentes variantes proposées et de déterminer la variante présentant le meilleur équilibre impact-gain.

Zone du Croissant					
Objectifs du projet		**Option de référence**	**Variante A**	**Variante B**	**Variante C**
Conditions de déplacement	*Limiter les zones dangereuses et accidentogènes*				
	Sécuriser les accès des riverains aux commerces, écoles, services et habitations				
	Fluidifier le flux des véhicules et réduire les risques de congestion				
	Fiabiliser et réduire les temps de parcours de tous les usagers				
	Garantir la desserte plus rapide aux établissements de soins, notamment pour les urgences et les patients en suivi médical				
	Améliorer les usages de la route en optimisant les différents flux de véhicules notamment celui des engins agricoles				
Offre de transport	*Développer les mobilités alternatives et multimodales (covoiturage et transports en commun) ainsi que les mobilités douces (voies cyclables et voies piétonnes) quotidiennes et touristiques*				
Démographie	*Préserver l'habitat des résidents actuels et améliorer l'attractivité des zones péri-urbaines pour de nouveaux résidents*				
Urbanisation	*Accroître la connectivité entre les bassins de vie en favorisant l'accessibilité aux services, en stimulant l'attractivité économique et en renforçant la cohésion territoriale pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs du territoire*				
Activités économiques	*Dynamiser l'économie, l'emploi et la compétitivité du territoire en optimisant la circulation vers les zones d'activités économiques et en facilitant les déplacements des employés et la logistique des entreprises*				
Agriculture	*Préserver les terres agricoles et limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols*				
Tourisme et patrimoine	*Fiabiliser l'attractivité touristique du territoire en résorbant les fluctuations du trafic en période estivale*				
Cadre de vie - qualité air	*Améliorer la qualité de l'air et la santé des riverains*				
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines				
Cadre de vie - ambiance sonore	*Résorber les points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines*				
Milieux naturels	*Préserver les habitats naturels, la biodiversité, les espèces protégées, les haies bocagères, …*				
	Maintenir les fonctionnalités écologiques, favoriser la résilience des milieux concernés et améliorer les corridors écologiques				
Zones humides	*Préserver les fonctionnalités des zones humides de régulation, d'épuration, … des eaux et de maintien de l'équilibre écologique fragile*				
Ressource en eau	*Limiter les perturbations dû au trafic sur les sols et les écosystèmes avoisinants (pollution chronique ou accidentelle)*				
	Garantir la continuité des écoulements d'eau et préserver les fonctionnalités hydrauliques pour limiter les inondations en cas de crue				
Paysages	*Maintenir les haies bocagères*				
Coûts	*Coût du projet*				

L'option de référence ne permettra pas d'amélioration de la situation actuelle en matière de trafic. Il ne répond donc pas aux objectifs du Département pour ce projet.

La variante A (variante 2bis) améliore significativement les temps de trajet sur le secteur du Croissant, notamment aux heures de pointe ou en période de pic touristique, en offrant un contournement de l'ensemble de la zone. La création du contournement et d'aménagements routiers sur la RD971 en font la solution la plus impactante pour l'environnement et l'activité agricole. Cependant, **la variante A constitue la variante présentant le meilleur équilibre impact-gain pour la zone du Croissant.**

La variante B (variante 5) a un impact sur l'environnement et l'activité agricole plus faible que la variante A en raison d'un contournement plus court. Elle est cependant moins efficace pour répondre aux objectifs du projet.

La variante C (variante 6) permet d'améliorer les temps de trajet en augmentant le flux de véhicules pouvant traverser la zone du Croissant. L'élargissement des voies en lieu et place a un faible impact environnemental mais ne permet pas de réduire les flux de véhicules sur la zone du Croissant.

3.2 Secteur de la Havaudière

Le tableau de synthèse ci-dessous de l'analyse multicritère du secteur de la Havaudière a permis de comparer les incidences des différentes variantes proposées et de déterminer la variante présentant le meilleur équilibre impact-gain.

Zone de la Havaudière				
Objectifs du projet		**Option de référence**	**Variante A**	**Variante B**
Conditions de déplacement	*Limiter les zones dangereuses et accidentogènes*			
	Sécuriser les accès des riverains aux commerces, écoles, services et habitations			
	Fluidifier le flux des véhicules et réduire les risques de congestion			
	Fiabiliser et réduire les temps de parcours de tous les usagers			
	Garantir la desserte plus rapide aux établissements de soins, notamment pour les urgences et les patients en suivi médical			
	Améliorer les usages de la route en optimisant les différents flux de véhicules notamment celui des engins agricoles			
Offre de transport	Développer les mobilités alternatives et multimodales (covoiturage et transports en commun) ainsi que les mobilités douces (voies cyclables et voies piétonnes) quotidiennes et touristiques			
Démographie	*Préserver l'habitat des résidents actuels et améliorer l'attractivité des zones péri-urbaines pour de nouveaux résidents*			
Urbanisation	*Accroître la connectivité entre les bassins de vie en favorisant l'accessibilité aux services, en stimulant l'attractivité économique et en renforçant la cohésion territoriale pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs du territoire*			
Activités économiques	*Dynamiser l'économie, l'emploi et la compétitivité du territoire en optimisant la circulation vers les zones d'activités économiques et en facilitant les déplacements des employés et la logistique des entreprises*			
Agriculture	*Préserver les terres agricoles et limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols*			
Tourisme et patrimoine	*Fiabiliser l'attractivité touristique du territoire en résorbant les fluctuations du trafic en période estivale*			
Cadre de vie - qualité air	*Améliorer la qualité de l'air et la santé des riverains*			
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines			
Cadre de vie - ambiance sonore	*Résorber les points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines*			
Milieux naturels	*Préserver les habitats naturels, la biodiversité, les espèces protégées, les haies bocagères, …*			
	Maintenir les fonctionnalités écologiques, favoriser la résilience des milieux concernés et améliorer les corridors écologiques			
Zones humides	*Préserver les fonctionnalités des zones humides de régulation, d'épuration, … des eaux et de maintien de l'équilibre écologique fragile*			
Ressource en eau	*Limiter les perturbations dû au trafic sur les sols et les écosystèmes avoisinants (pollution chronique ou accidentelle)*			
	Garantir la continuité des écoulements d'eau et préserver les fonctionnalités hydrauliques pour limiter les inondations en cas de crue			
Paysages	*Maintenir les haies bocagères*			
Coûts	*Coût du projet*			

L'option de référence permet d'améliorer l'ambiance sonore pour les riverains avec la mise en place d'un revêtement anti-bruit, mais conduira à une forte dégradation des conditions de circulation. Il ne répond donc pas aux objectifs du Département pour ce projet.

La variante A (réaménagement sur place) permet de limiter les zones accidentogènes sans impact significatif sur l'environnement et les zones agricoles, mais ne permettra pas d'améliorer les conditions de circulation aux horaires de pointe ou en période d'affluence touristique.

La variante B (contournement de la Havaudière par une nouvelle 2 voies et la mise en place de créneaux de déplacement) permet d'améliorer de façon significative les conditions de trafic et le cadre de vie des riverains. Cette variante aura cependant un impact prononcé sur les milieux naturels et les zones agricoles. **La variante B constitue la variante présentant le meilleur équilibre impact-gain pour la zone de la Havaudière.**

3.3 Secteur Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves

Le tableau de synthèse ci-dessous de l'analyse multicritère du secteur Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves a permis de comparer les incidences des différentes variantes proposées et de déterminer la variante présentant le meilleur équilibre impact-gain.

Zone de Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves					
Objectifs du projet		**Option de référence**	**Variante A**	**Variante B**	**Variante C**
Conditions de déplacement	Limiter les zones dangereuses et accidentogènes				
	Sécuriser les accès des riverains aux commerces, écoles, services et habitations				
	Fluidifier le flux des véhicules et réduire les risques de congestion				
	Fiabiliser et réduire les temps de parcours de tous les usagers				
	Garantir la desserte plus rapide aux établissements de soins, notamment pour les urgences et les patients en suivi médical				
	Améliorer les usages de la route en optimisant les différents flux de véhicules notamment celui des engins agricoles				
Offre de transport	Développer les mobilités alternatives et multimodales (covoiturage et transports en commun) ainsi que les mobilités douces (voies cyclables et voies piétonnes) quotidiennes et touristiques				
Démographie	Préserver l'habitat des résidents actuels et améliorer l'attractivité des zones péri-urbaines pour de nouveaux résidents				
Urbanisation	Accroître la connectivité entre les bassins de vie en favorisant l'accessibilité aux services, en stimulant l'attractivité économique et en renforçant la cohésion territoriale pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs du territoire				
Activités économiques	Dynamiser l'économie, l'emploi et la compétitivité du territoire en optimisant la circulation vers les zones d'activités économiques et en facilitant les déplacements des employés et la logistique des entreprises				
Agriculture	Préserver les terres agricoles et limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols				
Tourisme et patrimoine	Fiabiliser l'attractivité touristique du territoire en résorbant les fluctuations du trafic en période estivale				
Cadre de vie - qualité air	Améliorer la qualité de l'air et la santé des riverains				
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines				
Cadre de vie - ambiance sonore	Résorber les points noirs acoustiques au droit des habitations riveraines				
Milieux naturels	Préserver les habitats naturels, la biodiversité, les espèces protégées, les haies bocagères, …				
	Maintenir les fonctionnalités écologiques, favoriser la résilience des milieux concernés et améliorer les corridors écologiques				
Zones humides	Préserver les fonctionnalités des zones humides de régulation, d'épuration, … des eaux et de maintien de l'équilibre écologique fragile				
Ressource en eau	Limiter les perturbations dues au trafic sur les sols et les écosystèmes avoisinants (pollution chronique ou accidentelle)				
	Garantir la continuité des écoulements d'eau et préserver les fonctionnalités hydrauliques pour limiter les inondations en cas de crue				
Paysages	Maintenir les haies bocagères				
Coûts	Coût du projet				

L'option de référence ne permettra pas d'amélioration de la situation actuelle en matière de trafic, de développement du territoire et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Il ne répond donc pas aux objectifs du Conseil Départemental pour ce projet.

La variante A est celle qui a le plus d'impact en matière d'optimisation du trafic routier. La création d'une nouvelle 2x1 au tracé parallèle à la RD673 actuelle et les aménagements routiers annexes nécessaires en conséquence ont un fort impact négatif sur les milieux naturels, agricoles et le paysage.

La variante B permet une amélioration limitée des conditions de circulation entre Sartilly et Avranches, avec un impact réduit sur les milieux naturels et agricoles.

La variante C permet l'amélioration des conditions de circulation entre Sartilly et Avranches, notamment incitant au contournement de Marcey-les-Grèves par une partie du trafic. L'impact sur les milieux naturels, agricoles et le paysage est limité. **La variante C constitue donc une solution intermédiaire pour le secteur de la Sartilly/Marcey-les-Grèves.**

Acteur majeur de l'ingénierie de l'environnement et de la valorisation des territoires

Mesure

Air ambiant
Air intérieur
Exposition professionnelle
Eau
Pollution atmosphérique

Environnement

Due diligence et conseil stratégique
Sites et sols pollués
Travaux de dépollution
Dossiers réglementaires

Eau

Traitement des effluents industriels
Eau ressource et géothermies
Eau potable et assainissement
Aménagement hydraulique

Data

Systèmes d'information et data management
Solutions pour le data management environnemental

Infrastructures

Déconstruction et désamiantage
Géotechnique
Fondations et terrassements
Ouvrages et structures
Risques naturels

Aménagement du territoire

Projet urbain
L'environnement au cœur des stratégies et projets
Stratégie territoriale et planification

Antea Group est certifiée :